



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois d'Octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémie, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

**Absent excusé :** Mme MAIGRON Agnès, et M. VIDAL Vincent.

**Absent :** Mme MARTIN Emanuelle

**Procurations :** Mme MAIGRON Agnès a donné procuration à M. GUILLEMIN Alban et M. VIDAL Vincent à M. PAUL André.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

**Secrétaire de séance : Mme. Huguette ANJOLRAS.**

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

\*\*\*\*\*

### **OBJET : N° 2025-037 : ACQUISITION DE LA PARCELLE B 2016 DU SEBA POUR AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que par un courrier en date du 06 Août 2024, le SEBA avait proposé à la commune de céder la parcelle B2016, d'une contenance de 2348m<sup>2</sup>, supportant la voie communale située devant le centre de secours et la maison médicale.

Cette acquisition permettra l'aménagement de l'arrivée-départ de la Via Ardèche sur sa propriété par convention avec la communauté de communes du Val de Ligne.

Le SEBA propose à la commune d'acquérir cette parcelle B 2016, au prix de 1€, et de rédiger l'acte de cession.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE : A l'unanimité des membres présents,**

- D'accepter la proposition de vente du SEBA
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents liés à cette vente.
- Que cette voie sera incorporée au domaine public de la commune.

Nombre de conseillers en exercice :

19

Nombre de présents:

16

Nombre de votants:

18

Pour :

18

Contre :

00

Abstention :

00

La Secrétaire de séance

Huguette ANJOLRAS



Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

A Largentière, le 06 Octobre 2025,

Le Maire,

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.